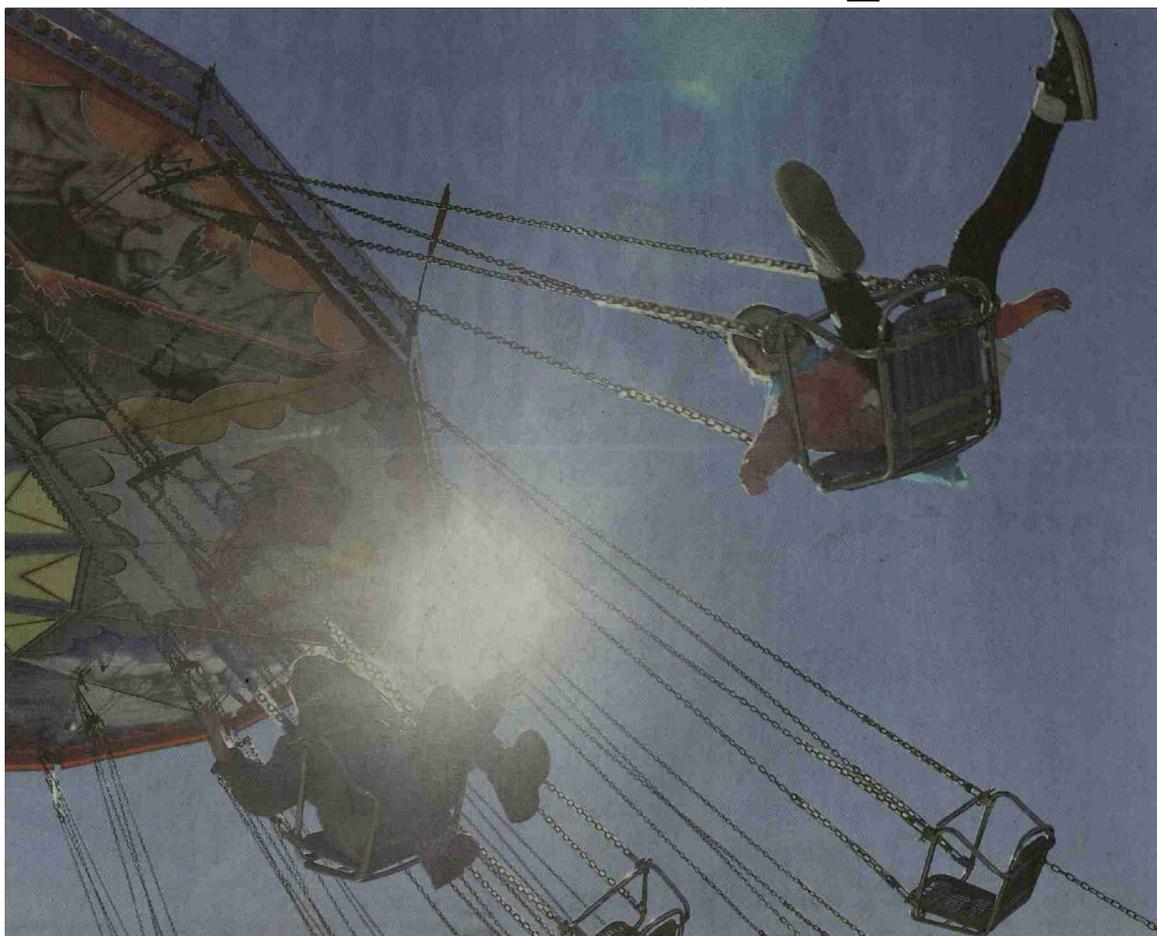




Les PC Familles ont été acceptées en 2011 dans le canton de Vaud et ne sont plus remises en cause

## Le modèle vaudois perfectible



Dans le canton de Vaud, les prestations complémentaires pour les familles ont été acceptées en 2011 par les citoyens. Keystone/ photo prétexte



« MAGALIE GOUMAZ

**Social** » La campagne en vue de la votation sur les prestations complémentaires pour les familles est plutôt morne, faute de combattants. Il n'en a pas été de même en 2011 dans le canton

de Vaud. Un projet similaire porté par Pierre-Yves Maillard, alors conseiller d'Etat, avait fait couler beaucoup d'encre en raison de l'opposition du patronat et de la droite libérale, avant d'être largement accepté par la population.

La bataille portait essentiellement sur le financement, qui est

aussi la principale différence entre les modèles vaudois et fribourgeois des PC Familles. Dans le canton de Vaud, il est assuré par l'Etat (42%), les communes (26%) et par une cotisation paritaire employeur/employé de 0,06% sur les salaires (32%). A Fribourg, il serait à la charge de l'Etat.

Treize ans après la votation cantonale vaudoise, le thème



n'est cependant plus à l'agenda politique. «Il n'y a pas de discussion pour deux raisons: le système fait ses preuves et la contribution financière des employeurs et des employés est indolore alors que son impact est important», résume Romain Pilloud, président du Parti socialiste vaudois.

### Peut mieux faire

Depuis 2011, le nombre de ménages vaudois bénéficiaires des PC Familles a considérablement augmenté. Publié en 2022, le dernier rapport d'évaluation du dispositif pour la période 2015 à 2019 indique que la hausse a été soutenue au début, de l'ordre de 20% supplémentaire chaque année jusqu'en 2016, le temps que cette nouvelle prestation se fasse connaître. La courbe est ensuite redescendue à 11% d'augmentation en 2016, puis à

tation concerne les ménages avec enfants jusqu'à 16 ans, contre 12 ans à Fribourg.

L'expérience est qualifiée de positive. Ce qui ne veut pas dire que rien ne doit changer. Caritas Vaud est dans le camp des ardents défenseurs des PC Familles. Pierre-Alain Praz, son directeur, cite quelques pistes d'amélioration. «La situation des familles bénéficiaires peut changer très vite. Leur taux d'activité évolue, des soucis de santé apparaissent», énumère-t-il. Or, contrairement à l'aide sociale qui est réévaluée chaque mois, il faut plus de temps pour l'adaptation des PC Familles, ce qui peut engendrer de l'insécurité, si ce n'est des problèmes pour boucler les fins de mois.

## «Les coûts pour les crèches et la santé explosent»

Mathieu Piguet

Responsable politique sociale et recherche au Centre social protestant Vaud, Caroline Regamey évoque pour sa part la situation inverse: si le ménage a touché de l'argent en trop pendant quelques mois car sa situation a évolué positivement, il doit rembourser. Mais si le revenu diminue à nouveau, il pourrait redemander des PC Familles. «Or, il va y renoncer car ça devient trop compliqué», explique-t-elle.

Caroline Regamey mentionne encore d'autres aspects, comme le fait pour les familles de devoir avancer les frais de garde d'enfants avant d'être

remboursées. «Comment avancer une somme que le budget ne permet pas d'avoir sans les PC?» interroge-t-elle. Elle pointe en outre la superposition avec d'autres régimes sociaux, source de difficultés voire de confusion pour les bénéficiaires.

Pierre-Alain Praz souhaiterait également un meilleur accompagnement. «L'Etat a mis en place un coaching. Il pourrait l'intensifier en proposant un vrai conseil social, un suivi plus serré ou encore un soutien administratif car les formulaires à remplir sont complexes», estime-t-il.

### Hausse des coûts

Le patronat est aussi attentif, mais pour d'autres raisons. Mathieu Piguet, chef du service juridique de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI), observe avec inquiétude l'évolution de la facture. Lors de la présentation du projet, le budget 2012 prévu pour les PC Familles s'élevait à 49 millions de francs. Il était convenu qu'il augmente dans sa phase d'introduction. Selon les chiffres fournis par le Département vaudois de la santé et de l'action sociale (DSAS), le montant distribué en 2023 est de 73,9 millions pour les prestations versées mensuellement, auquel s'ajoutent 21 millions pour les remboursements de frais de garde et de maladie. Soit un total de 94,9 millions de francs.

«C'est presque le double de ce qui nous a été vendu à l'époque», constate Mathieu Piguet. Pour lui, «les calculs sont généreux et les remboursements pour les frais de garde et pour les frais de maladie explosent. Les cotisations salariales n'ayant pas bougé, ce sont les collectivités publiques qui doivent assumer»,

**94,9**

En millions, la somme totale versée en 2023 dans le canton de Vaud

**10,6**

En millions, le montant annuel estimé dans le canton de Fribourg

4% en 2019. En décembre 2023, 5648 ménages touchaient des PC Familles. Le même rapport mentionne également qu'à fin 2019, 36% des bénéficiaires avaient retrouvé une autonomie financière complète. A noter que dans le canton de Vaud, la pres-



La Liberté  
1700 Fribourg  
026/ 426 44 11  
<https://www.laliberte.ch/>

Medienart: Print  
Medientyp: Tages- und Wochenpresse  
Auflage: 36'783  
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich



Seite: 11  
Fläche: 88'944 mm²

**CARITAS** Schweiz  
Suisse  
Svizzera  
Svizra

Auftrag: 1032028  
Themen-Nr.: 310.013

Referenz: 93206150  
Ausschnitt Seite: 3/3

poursuit le responsable de la CVCI, qui s'attend à ce que le débat reprenne à l'heure où les finances publiques sont à la peine.

Le PLR Vaud dit soutenir les prestations complémentaires «pour les personnes qui en ont réellement besoin». Mais Christopher Ulmer, son secrétaire général, se montre critique: «Nous nous inquiétons de la multitude d'aides accordées et la part grandissante des bénéficiaires des PC Familles», répond-il. A ce sujet, il attend avec impatience le rapport de politique sociale. «Il aurait dû être publié depuis de nombreux mois», regrette-t-il.

Interrogé sur une éventuelle révision du dispositif, l'Etat répond que «le DSAS mène actuellement des analyses qui pourraient conduire à une modification légale». »